

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 20 décembre 2022, à 19 h 37, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast et Guy Leroux tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Assiste également, madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

**CONSTAT DE CONFORMITÉ**

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du conseil conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Monsieur le maire, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

A.M. 2022-12-253

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE 2023**

---

Madame la conseillère, Ghislaine Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2023;

Un projet de règlement est déposé séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public pour consultation.

Rés. 2022-12-254

**PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – DEMANDE DE PROLONGATION**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase a pris connaissance des exigences de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a modifié et ralenti plusieurs projets municipaux;

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre dans divers secteurs dont les professionnels qui doivent travailler avec les municipalités à l'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT la pénurie de matériaux de construction, les délais d'approvisionnement, les coûts qui ne cessent d'augmenter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, résolu à l'unanimité de demander à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, de prolonger le délai accordé pour le dépôt des programmations et de réalisations des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) au-delà du 31 décembre 2023;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à notre députée et première vice-présidence de l'Assemblée nationale, madame Chantal Soucy et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

ADOPTÉE

Rés. 2022-12-255 **ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, et résolu à l'unanimité qu'à la suite des recommandations du comité personnel, les salaires et conditions de travail des employés, pour l'année 2023, soient adoptés.

Monsieur le maire et les membres du comité personnel sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés. 2022-12-256 **ADOPTION DES COMPTES AU 20 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer pour la période 1<sup>er</sup> au 20 décembre 2022, au montant 302 012,94 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes payés durant le mois	142 185,13 \$
<u>Comptes à payer</u>	<u>159 827,81 \$</u>
Total des comptes payés et à payer	302 012,94 \$

Que le bordereau portant le numéro 2022-12-256, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2022-12-257 **EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – ABRI D'ABRASIF**

CONSIDÉRANT QUE pour la construction d'un abri d'abrasif et que dans les prévisions budgétaires 2022, le coût de ce projet serait emprunté au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et qu'il y a lieu de fixer les modalités de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité de procéder à un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 275 000,00 \$ remboursable sur 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023;

D'assumer à même le budget courant l'excédent des coûts de construction.

ADOPTÉE

D. 2022-12-258 **DÉCLARATION DES DONNS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS-DÉPÔT ANNÉE 2022**

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public des déclarations des dons et autres avantages reçus par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, pour l'année 2022.

Rés. 2022-12-259 **TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG D'ARGENTEUIL – DÉCOMPTE NUMÉRO 3 - FRANROC DIVISION DE SINTRA INC.**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du rang d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue par courriel de monsieur Charles Damian, ingénieur et gestionnaire à l'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en date du 8 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3, au montant de 36 430,18 \$ taxes incluses dans le cadre des travaux de réfection du rang d'Argenteuil, par l'entreprise de Franroc division de Sintra Inc.

ADOPTÉE

Rés. 2022-12-260 **ADOPTION DU RÈGLEMENT RM 330.14 MODIFIANT L'ANNEXE « A » ET « B » DU RÈGLEMENT RM 330.13 ET RM 330.11 RELATIF AU STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier le règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022, par monsieur le conseiller, Guy Leroux;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2022 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu d'adopter le règlement RM 330.14 modifiant l'annexe « A » du règlement RM 330.13 et l'annexe « B » du règlement RM 330.11 relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

Rés. 2022-12-261 **DEMANDE AU CLUB RÉCRÉATIF V.T.T. DES 4 SAISONS**

---

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de circulation sur une partie du chemin Martel et du rang du Haut-de-la-Rivière par le Club récréatif VTT des 4 Saisons;

CONSIDÉRANT la demande reçue tardivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu de ne pas donner suite à la demande du Club récréatif V.T.T. Des 4 Saisons.

ADOPTÉE

Rés. 2022-12-262 **CONVAL ACHAT D'UN CLAPET ANTI-RETOUR**

---

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'acquisition d'un clapet anti-retour;

CONSIDÉRANT le délai de livraison prévu en mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, appuyé par, madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu de procéder à l'achat d'un clapet anti-retour de la compagnie Conval Québec, au montant de 26 467,00 \$ plus taxes applicables.

Que ce montant soit comptabilisé au poste budgétaire 23-055-10-721 et payé à même le budget 2023.

ADOPTÉE

Rés. 2022-12-263 **ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS – VILLE DE GRANBY- PROLONGATION AU 31 DÉCEMBRE 2023 - ADDENDA**

---

CONSIDÉRANT QU'une entente en matière de loisirs a été signée entre la Ville de Granby et la Municipalité de Saint-Damase, le 21 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont prolongé, par addenda, la durée de l'entente jusqu'au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Granby, afin de prolonger à nouveau l'entente, et ce jusqu'au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un addenda afin de modifier l'article 9 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité que monsieur le maire, Alain Robert et madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer ledit addenda;

QUE l'addenda prend effet à la date de signature de toutes les parties.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Une période de questions est mise à la disposition du public.

Rés. 2022-12-264

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h21 .

ADOPTÉE



M. Alain Robert  
Maire



Mme Johanne Beauregard  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*



Alain Robert, maire